

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements.. — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant: C. THÉNÉSY
Imprimerie de M. Siret, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

18 septembre.

On ignore toujours le véritable motif de l'arrestation de M. Edmond About. A Saverne même, où cette violence des Allemands a produit une très-vive émotion, plusieurs versions ont été données. On cherche à deviner la cause d'une aussi grave détermination de la part de l'autorité prussienne, et voici le bruit qui s'est répandu à Saverne: M. About fit paraître une série d'articles sur l'Alsace. M. About est Lorrain; d'articles sur l'Alsace, c'est assez dire qu'en parlant de l'Alsace, il avait double motif de se laisser aller à toutes les inspirations de son patriotisme. A cette époque, c'est-à-dire vers la fin d'octobre 1871, les Saverinois croient se rappeler qu'un mandat d'amener fut décerné contre M. About. Ce mandat ne fut reçu qu'après sa démission. Serait-ce par hasard le même que l'autorité prussienne aurait exhumé à un an de date? La Liberté croit savoir que tel est, en effet, le grief imputé à M. About; elle ajoute que ce dernier aurait été déjà interrogé sur ce chef. On annonce, d'autre part, que M. de Rémusat, recevant le président de semaine de la société des gens de lettres, M. Ch. Valois, s'est écrié de faire connaître qu'il avait télégraphié à Strasbourg et à Berlin, et qu'il espérait, grâce à l'intervention énergique du gouvernement français, cette affaire n'aurait aucune suite fâcheuse.

gager dès à présent la lutte, sur le simple vu d'une pièce dont la portée reste très-discutable.

Nous avons parlé dernièrement d'une circulaire que l'on affirmait avoir été envoyée par M. Victor Lefranc aux préfets, en vue de recommander à ces fonctionnaires l'interprétation la plus libérale des articles de loi concernant les réunions publiques. Le Français nie l'existence de cette circulaire, et annonce qu'elle est aujourd'hui formellement démentie. Nous avons vainement cherché, dans l'Officiel aussi bien que dans les journaux qui passent pour recevoir les confidences des ministres, une confirmation quelconque de l'assertion du Français.

Le gouvernement allemand vient de faire publier dans une des feuilles officieuses qu'il entretient en Alsace, un avis qui tend malheureusement à corroborer les affirmations récentes de M. de Rémusat au sujet de l'inique persistance de la diplomatie prussienne à interpréter, à sa guise, les clauses de la convention de Francfort relatives à l'option.

Cet avis porte que le gouvernement prussien considérait comme nulles les options faites dans des localités françaises par les personnes domiciliées en Alsace-Lorraine. Les individus résidant hors d'Allemagne sont, dit la feuille dévouée, les seuls qui soient autorisés à faire devant les autorités françaises leur déclaration d'option. Ces autorités acceptent, il est vrai, à la différence des prussiennes, l'option des mineurs, mais cette option sera nulle et non avenue en Allemagne.

Le Standard publiait avant-hier une dépêche de Berlin où il était dit que la Russie avait demandé l'abrogation du traité de Paris comme prix de sa coopération amicale avec l'Autriche et la Prusse. Le Nord repousse avec une sorte d'irritation l'insinuation du journal anglais.

Aucune espèce de coopération, dit-il, n'ayant été arrêtée à Berlin, il n'y avait pas à en réclamer le prix. Quant au traité de Paris, ses principes généraux ont été confirmés à la dernière conférence de Londres, sur la demande de la Russie elle-même, après la suppression des clauses relatives à la neutralité de la mer Noire. C'est sur ces principes que repose aujourd'hui la paix en Orient, et il ne saurait être question de les abroger. La nouvelle du Standard est donc inadmissible; elle n'est pas seulement fautive, elle n'a pas le sens commun.

L'événement annonce que M. Jules Ferry est parti vendredi dernier de Paris pour rejoindre son poste à Athènes. D'après ce journal, les instructions qu'emporta M. Ferry relativement à l'affaire du Laurium pourraient se résumer ainsi:

M. Jules Ferry devra amener une transaction, favorable aux deux parties, et basée sur une association à compte à demi, après évaluation par expert de l'apport de la compagnie des mines du Laurium, entre cette dernière et le gouvernement hellénique.

L'exploitation pourrait ainsi porter sur tous les minerais de l'île.

Nous ne reproduisons, bien entendu, ces indications que sous réserves.

On a lu la communication que nous a adressée hier la mairie de Lyon, concernant les incidents d'une des dernières séances du conseil municipal. Il y a de tout dans cette note singulière; mais ce qui précisément devrait y être n'y est point, et le seul fait qui nous intéresse n'a pas été touché.

La mairie parle, en effet, de l'honorable M. Hénon, — que personne n'a songé à mettre en cause; de l'expérience et de l'honnêteté de M. le receveur municipal, — auxquelles personne n'a songé à porter atteinte; de la compétence en comptabilité de M. Causse, rapporteur, — dont il n'est pas question en tout ceci.

La mairie ajoute avec solennité que « le compte administratif est venu en discussion sur la triple garantie des dé-

clarations de l'administration, de l'examen de la commission et de la conscience du rapporteur; » elle ajoute qu'il n'y a aucune « éventualité possible et abusive d'une seule dépense effectuée en dehors des règles et des garanties imposées par la loi. »

Nous ne demandons pas mieux que d'être convaincus qu'il en soit ainsi; au sein du conseil, n'en a pas été convaincu, puisque M. Gaillon a donné sa démission après cette séance et puisqu'il l'a donnée précisément à propos du rapport sur le compte administratif; et pour ne prendre qu'un des points que nous avons déjà signalés, nous demandons à l'administration s'il est vrai que, pour les dépenses imprévues, la commission n'ait pas fourni d'explications au conseil? Ces dépenses imprévues se sont montées à 195,000 francs environ. Or, le conseil n'a-t-il pas le droit de savoir comment ces 195,000 francs ont été dépensés? et la commission n'avait-elle pas le devoir de lui fournir ces renseignements?

La mairie dit qu'on peut les trouver dans les bureaux. Cela est très-heureux, en vérité, mais c'est la commission qui devait commencer par les y trouver et qui devait ensuite les communiquer aux conseillers. L'a-t-elle fait? et, si elle ne l'a pas fait, comment admettra-t-on qu'elle se soit convenablement acquittée de sa tâche?

Nous n'avons pas accusé M. le receveur municipal d'avoir fait des paiements irréguliers, comme on voudrait le donner à entendre, et, en vérité, la mairie semble croire que nous sommes bien naïfs et inexpérimentés en fait d'affaires municipales. Le receveur municipal n'a rien à voir dans cette discussion, qui ne le touche point; le receveur municipal paie sur les ordres régulièrement délivrés par l'administration et ce n'est pas lui qui a à vérifier si ces ordres sont conformes aux votes du conseil; c'est la commission du compte administratif qui doit savoir si l'administration a exécuté les votes du conseil, si elle ne les a pas dépassés, si elle s'est en un mot acquittée avec fidélité de ses fonctions. C'est ainsi que les choses se passent en bonne administration municipale; la mairie le sait bien, mais elle semble ignorer que nous le savons aussi, et, pour rompre les chiens, comme l'on dit, elle affecte de nous répondre à côté de la question.

Le receveur municipal était complètement hors de cause, évant-nous accusé l'administration d'avoir fait des dépenses irrégulières? En aucune façon! Nous avons dit qu'on n'en pouvait rien savoir, à la manière dont la commission paraît avoir fait son rapport. Ce rapport doit expliquer clairement au conseil comment l'administration a employé les sommes qui ont été mises à sa disposition; il y a, par exemple, une somme de 22,500 francs qui a été dépensée sous la rubrique frais d'administration; la commission doit être en mesure d'expliquer au conseil que ces 22,500 francs ont été réellement dépensés pour frais d'administration et qu'ils ne l'ont pas été pour autre chose, pour des jetons de présence, par exemple. Il y a encore une dépense de 195,000 francs sous la rubrique dépenses imprévues; la commission doit encore être en mesure d'expliquer au conseil où ces 195,000 francs de dépenses imprévues ont passé. L'administration peut avoir tenté de faire des virements d'un chapitre à l'autre; la commission doit le savoir, et elle doit pouvoir donner des

explications à ceux des conseillers qui lui en demanderaient.

Voilà quelle est la fonction de cette commission; elle est instituée pour éclairer le conseil sur l'emploi qui a été fait des deniers votés par lui. Or il est évident que cette commission ne remplit pas sa tâche, si elle est incapable d'éclairer le conseil, et son rapporteur fait-il l'idéal des comptables de Vaise, que cela n'y changerait absolument rien.

Celui qui écrit ces lignes a fait partie, en son temps, d'une administration et d'un conseil municipal: il sait comment les choses doivent se passer et comment elles se passent dans des assemblées et dans des administrations sérieuses. Or jamais, dans une municipalité sérieuse, un compte administratif n'aurait été présenté comme paraît l'avoir été celui de Lyon; et jamais le conseil ne l'aurait accepté. Le conseil municipal n'a pas seulement le droit, il a le devoir de voir clair dans les opérations financières de l'administration, et il est bien évident qu'il n'y voit pas clair, si la commission chargée du rapport sur les comptes administratifs ne lui fournit que des renseignements rudimentaires, et si, par exemple, elle est incapable de justifier l'emploi d'une somme de 195,000 francs, inscrite au chapitre si élastique des dépenses imprévues. Cela est parfaitement élémentaire pour quiconque s'est seulement occupé pendant quinze jours d'affaires municipales.

Voilà ce que nous avons à répondre, en ce qui nous concerne, à la note de la mairie. Nous ajouterons une prière, c'est que l'administration veuille bien, quand elle aura des notes à nous envoyer, nous les faire parvenir de façon que nous ayons le loisir d'y répondre, si besoin est, le même jour. Notre chronique concernant ces errements financiers du conseil, a paru dans le numéro portant la date de lundi; la réponse de l'administration est du mercredi; il semble donc qu'elle aurait bien pu nous arriver dans la matinée. Si nous insistons sur ce point, c'est que l'an dernier déjà, à propos d'une discussion, on a affecté de nous envoyer les réponses municipales au moment où nous étions dans l'impossibilité matérielle d'y répondre encore le même jour.

Il nous semble que l'administration ne devrait pas recourir à des moyens de polémique aussi mesquins.

La note de la mairie contient encore des allégations qui concernent personnellement M. Gaillon. Nous nous empresserons d'ouvrir nos colonnes à la réponse que celui-ci se propose d'y faire.

A mesure que les événements marchent, on voit plus nettement quel est l'effet des augmentations d'impôt sur les matières premières. Le journal Le Havre citait l'autre jour certains faits dignes d'être relevés et retenus.

Une des industries les plus florissantes de Paris était incontestablement celle de la tabletterie: les fabricants de nécessaires, boîtes à jeux, de ces mille brimborions, non-seulement de luxe, mais aussi d'usage bourgeois, vendaient aux commissionnaires environ les « neuf-dixièmes » de ce que ceux-ci achetaient pour les maisons de détail étrangères, particulièrement en Italie. Une dixième partie de leurs achats seulement se faisait en Allemagne, pour certains articles dont la fabrication s'y faisait plus économiquement.

Aujourd'hui, les achats de ces articles n'ont plus lieu que pour « moitié sur la place de

Paris. L'autre moitié s'achète en Allemagne. En effet l'augmentation des prix ne représente pas seulement le droit sur les matières premières; nos marchés se dégraisent au profit des marchés étrangers où affluent les expéditions d'outre-mer, et il en résulte un surcroissement qui se répercute sur le prix des articles fabriqués.

Les beaux raisonnements de la tribune reçoivent donc de la tribune un démenti formel. On se souvient de la thèse que soutenaient les défenseurs des droits sur les matières premières: ils calculaient que tel article ne supporterait qu'une augmentation insignifiante et sans influence sur la consommation. Eh bien, l'expérience commence à se faire, et elle prouve combien étaient vaines ces théories, faux ces calculs. Les prix de revient s'élèvent à un taux qui met nos produits dans l'impossibilité de lutter contre la concurrence ardente de l'étranger, et surtout de l'Allemagne.

Un exemple, entre autres: Nos fabricants d'outils pour la typographie viennent d'augmenter de « dix pour cent » le prix de vente de tous leurs articles en métaux et en bois.

L'Allemagne profite, avec une infatigable activité, de nos fautes économiques. Elle avait déjà sur nous une supériorité, par le bon marché de main-d'œuvre. Ainsi, dans les fabriques d'accordéons, articles de grande vente pour l'exportation, les ouvriers de Saxe travaillent à raison de 60 centimes par jour, tandis que les ouvriers de Paris pour les mêmes articles, sont payés de 4 à 5 fr. A cette différence, ajoutez trois autres avantages: 1° la matière première en franchise; 2° l'abondance des stocks, le choix et par conséquent le bon marché; 3° le bas prix des transports par chemins de fer; — et voyez par quels prodiges d'industrie, par quels tours de force d'habileté manufacturière, nos fabricants peuvent soutenir la concurrence dans de telles conditions!

Si ingénieux qu'ils soient, il y a une limite à leurs forces de lutte.

Au point de vue maritime, on a vu, par le rapport présenté par M. Alexis Estrangin à la réunion générale de la Société marseillaise de défense, combien certains ports du Nord étaient affectés par la législation nouvelle. Au Havre, l'état des choses est très affligeant; le Havre le constate aujourd'hui encore:

Quant aux ports de Brême, d'Hambourg, d'Anvers surtout, leur animation forme un contraste douloureux pour nous, avec l'andon de notre beau port du Havre, qui possède cependant tant d'avantages naturels, et qui pourrait si facilement à son tour accaparer les transits, les importations, et devenir le premier débarcadère de l'Amérique en Europe.

On nous cite un fait particulier qui montre bien l'influence funeste des nouveaux tarifs sur notre commerce.

Une grande maison de Paris était en pourparles avec des courtiers anglais pour faire expédier de Pensacola sur le Havre cinq navires chargés de pitch-pin. C'est un bois d'une certaine analogie avec le chêne, qui s'utilise avantageusement dans les constructions.

Survient le projet de loi sur les matières premières. On ignore quels seront les droits; qui sait? peut-être vingt pour 0/0 — ad valorem. — Bref, l'affaire est suspendue jusqu'à ce que les tarifs soient connus.

Enfin, le décret paraît; il stipule pour le bois en question un droit de 8 fr. 50 par stère, soit 4 ou 5 0/0 — ad valorem. — Au lieu de cinq navires, deux seulement sont affrétés pour le Havre. Que devient le reste? Probablement il a été expédié à Anvers.

En somme, voilà trois navires de moins dans notre port. Calculez ce qu'ils auraient dépensé, ce qu'ils auraient fait gagner en fret, en manutention, en camionnage, en transports, en travaux et profits de toute sorte.

Nous citons trois navires. Ce n'est rien. Mais combien y en a-t-il d'autres qui sont éloignés de nos ports par les mêmes motifs?

COURRIER DE PARIS

17 septembre 1872.

La lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire a manqué son effet; on s'attendait à voir les journaux monarchiques prendre feu, il n'en est rien: c'est que la partie de l'Assemblée la plus hostile à la dissolution a en ce moment de bien autres préoccupations, elle comprend qu'il faut songer à la retraite et elle veut tirer le meilleur parti possible du temps qui lui reste; la Gazette de France l'a dit hier soir: la droite doit faire des lois monarchiques dans l'espérance qu'elles amèneront la monarchie.

Je ne vous cacherais pas que ce propos me paraît à la fois dangereux et puéril, — dangereux, parce que le parti réactionnaire, affaibli ainsi son dessein, donne un prétexte à l'agitation radicale et nous prépare peut-être des élections extrêmes, — puéril, parce que l'Assemblée nouvelle n'aura évidemment aucune raison de tenir compte de la législation précédente, et sera même portée à débiter d'autant plus qu'on aura plus fait.

Du reste l'ancien parti monarchique quand même se détache de jour en jour et on peut compter ses reculades: il y a quelque temps encore il parlait de poser à M. Thiers des conditions combinatoires; il prétendait, dès la rentrée, lui intimier l'ordre d'avoir à gouverner avec la majorité, sous peine d'être abandonné par elle. Plus tard ces messieurs ont reconnu que la majorité pouvait bien se trouver en minorité: dès lors le rôle des légitimistes sous le gouvernement de juillet leur paraît très-suffisant et ils se contenteront de protester comme Berryer.

Quant au parti de la monarchie constitutionnelle proprement dite, il est bien plus découragé encore que le parti légitimiste, car lui n'a pas la foi, il voit les possibilités et les impossibilités: or, l'impossibilité en ce moment, c'est la monarchie; la possibilité, la petite et modeste possibilité, c'est d'agir sur le gouvernement dans le sens conservateur. C'était la depuis longtemps l'attitude du Français, c'est aujourd'hui l'attitude du Journal de Paris lui-même qui, ne voulant pas reconnaître que la France est ralliée à la République, déclare qu'elle est indifférente à la forme du gouvernement.

Dès lors, suivant lui, le caractère conservateur de la République doit être le lien entre le président et la majorité.

Voilà donc ce fameux mot de république conservatrice, qui avait excité les murmures de la droite et même un jour du centre droit, à peu près accepté ou subi; il pourrait même servir de drapeau dans la prochaine session. Il me semble que ces simples faits montrent nettement le chemin que nous avons accompli depuis deux mois.

Ce qui le montre mieux encore et avec une autorité exceptionnelle, c'est la déclaration de M. Casimir Périer, publiée ce jour par le Journal des Débats. Impossible d'unir un langage plus franc à une conviction plus rationnelle. M. Casimir Périer avec sans ambages qu'il a travaillé aussi longtemps que le succès lui a paru possible à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle sur la base de la fession; aujourd'hui il reconnaît que la république peut seule préserver la France de l'anarchie, et par suite du despotisme. Il déclare que le moment est venu de faire enfin l'expérience d'une république loyale et régulière, et il prend pour sa part l'engagement d'y contribuer.

Voilà qui est autrement réfléchi, raisonné et politique que les manifestes de l'excellent, mais naïf M. Barthélemy Saint-Hilaire. L'initiative patriotique de M. Casimir Périer aura, je crois, un grand et salutaire retentissement; d'abord on peut penser que le travail qui s'est fait dans l'esprit de l'ancien ministre de l'intérieur s'est fait aussi, et pour les mêmes causes, dans l'esprit de plusieurs de ses collègues, et même de la bourgeoisie libérale; puis l'exemple de ce monarchiste constitutionnel qui vient franchement à la république sera par lui-même efficace et contagieux.

Nous sommes toujours sur le point d'avoir une question About; notre confrère n'a pas encore donné directement de ses nouvelles: il est d'ailleurs au secret, à Strasbourg. Le motif probable de l'arrestation serait un man-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

du 19 Septembre 1872. 13

LA ROCHE

AUX MOUETTES

Legoff! Le off!
Point de réponse!
Qu'était-il devenu? En cherchant un passage, s'était-il laissé choir dans une cavité? Avait-il péri victime de son dévouement?
— Ou est-tu, Legoff, où est-tu?
La mer montait, montait, et, collés contre la muraille, ils regardaient avec stupeur les bouillonnements d'écume que le flot jetait à leurs pieds.
— Legoff! Legoff!
Encore quelques minutes, et ils étaient broyés, balayés comme des grains de sable.
— Attention! — cria tout à coup une voix qui semblait descendre du ciel.
— Ah! brave enfant, que je t'aurais embrassé de bon cœur! C'était lui, c'était Legoff! Pendant que les autres dormaient, il veillait à leur délivrance. Il s'était suspendu comme une liane aux aspérités de la roche, il avait grimpé comme un lézard le long des parois, sauté comme un écureuil, bondi comme un

chamois de crête en crête; et parvenu sur un plateau après des miracles d'adresse, de souplesse et d'agilité, il leur lança l'échelle de corde qui allait les sauver encore une fois.

Tant d'efforts et tant de labeurs ne devaient aboutir, hélas! qu'à un surris d'une heure, de deux heures au plus. Ils franchirent encore plusieurs marches, et de roc en roc, de degré en degré, ils arrivèrent sur une plate-forme au milieu de laquelle se dressait d'un seul jet un bloc semblable à un gigantesque menhir. C'est là que... se dénoua la destinée de ces pauvres petits malheureux; c'est là que les attendait la catastrophe inéluctable. Ils avaient accompli leur tâche, l'ascension était terminée.

Legoff lui-même ne pouvait plus rien. Élançé et poli comme un fût de colonne, le bloc, dont les mouettes occupent le sommet, n'offrait aucune prise et défiait l'escalade. La mer et l'espace les enveloppaient de toutes parts; ils restèrent anéantis devant ces deux immensités. Le ciel avait au-dessus de leurs têtes la morne splendeur des nuits étoilées et seréines; au-dessous d'eux, l'Océan sans limites se dressait à l'assaut de leur dernier refuge ses escadrons de vagues déchainées. La marée continuait de monter, et la mort montait avec elle.

Mes amis, dit enfin Legoff qui pleurait, on vous avait confiés à ma garde. J'étais chargé de veiller sur vous, et c'est moi qui vous ai perdus. Embrassez-moi, dites que vous me pardonnez!

A ces mots, tous les cœurs se fondirent dans un même attendrissement.

— Non, non, Legoff, nous n'avons rien à te pardonner! Ce n'est pas toi qui nous as perdus, tu as tout fait pour nous sauver. Embrassez-nous, Legoff, embrassez-nous!

saient-ils; pourquoi es-tu venu avec nous? Tu ne voulais pas, c'est nous qui t'avons entraîné.

— C'est moi qui suis cause de tout, dit Legoff; c'est moi qui ai détaché le bâton!

Et, tournés vers le Pouliguen, comme si leurs familles pouvaient les entendre: — Adieu, mon père! adieu, maman! Nous allons mourir, vous ne reverrez plus vos enfants!

Puis, ressaisis par l'horreur de la fin prochaine: — Sauve-nous, Legoff, sauve-nous!
Et ils se pressèrent autour de lui comme des poussins autour de leur mère.

— Ce n'est pas à moi qu'il faut vous adresser, dit Legoff.

Et d'une voix grave: — Tout le monde à genoux! — s'écria-t-il.

Ils tombèrent à genoux, et Legoff, tête nue, debout au milieu d'eux, récitait la prière qu'on leur avait apprise, au berceau et qu'ils disaient chaque matin en se levant:

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien; et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés; et ne nous laissez pas succomber à la tentation; mais délivrez-nous du mal.

— Ainsi soit-il! — dirent tous les enfants.
— A Dieu va! — dit Legoff.

la Roche aux Mouettes; mais reprenons les choses de plus haut, à partir du moment où l'embarcation dirigée par maître Legoff avait quitté la baie.

Le Pouliguen demeura quelque temps encore silencieux et désert. M^{lle} Henry, en s'éveillant, n'avait été ni effrayée ni surprise de ne pas trouver son fils auprès d'elle. Elle sortit du bois, chercha Marc des yeux, et, ne l'apercevant pas, elle supposa qu'il était à s'amuser avec les autres enfants le long du rivage. Cette supposition n'avait rien que de naturel: Marc en usait ainsi journellement. Elle acheva l'après-midi en compagnie des plus doux rêves: par un de ces jeux cruels où la destinée semble se complaire, elle souffrait aux promesses de l'avenir, alors que l'Océan emportait le dernier rameau de sa vie.

Sur le soir, toute la population du bourg était rentrée, hormis les pêcheurs. Le Pouliguen avait repris peu à peu sa physionomie et son mouvement habituels; il n'y manquait que le bruit des enfants.

Personne encore ne songeait à se préoccuper de leur absence; les mères elles-mêmes ne s'en faisaient nul souci, accoutumées qu'elles étaient aux meurs de ces petits bohémiques.

Ils allaient accourir à l'heure de la soupe, comme une bande de moineaux affamés; car on se plaisait à le reconnaître, ils rachetaient leur peu d'exactitude à se rendre à l'école par une ponctualité scrupuleuse dans tous les exercices de la cuiller et de la fourchette. L'heure vint, la soupe était trempée: point d'enfants! Le cas parut étrange, ne s'étant jamais présenté jusque-là; mais les femmes qui voient leurs maris partir tous les jours à la mer, et leurs marmots à peine éclos s'ébattre au pied des dunes et trotter sur les grèves, ne se troublent pas pour si peu. Plus prompt à s'évanouir, M^{lle} Henry avait déjà battu les récifs en criant le nom de son fils. On essaya, pour la calmer, de lui faire entendre raison. Chacun s'en mêla, chacune y mit du sien. Marc était entre bon-

nes mains, il ne courait aucun danger. Le pays était sûr, les gens n'étaient point sots, la côte et les brisants n'avaient pas de secrets pour eux. Ils étaient sans doute à la foire de Guérande, où une troupe de chiens savants attirait l'élite de la société circumvoisine, peut-être au bourg de Batz, où, s'il fallait en croire la publique rumeur, ils se livraient à de fréquentes orgies de pain d'épice et de macarons.

Tout se terminerait par quelques gifles; c'était le pis qui pût leur arriver.

Dependant la nuit s'était faite, et les enfants n'avaient pas reparu. Les esprits commençaient à fermenter. M^{lle} Henry ne tenait pas en place. Des paludiers, à sa prière, étaient partis dans toutes les directions.

Les uns devaient pousser jusqu'à Guérande, les autres jusqu'au bourg de Batz. D'autres avaient mission d'explorer les hameaux et les fermes du voisinage. Dans l'intention de leur retour, la population tout entière était rassemblée sur le quai. On s'agitait, on prérait on se perdait en conjectures sans approcher de la vérité. Des imprécations contre les absents s'en prenaient au fils de sa voisine: je laisse à penser si Legoff, gardien du troupeau, était épargné!

Les commentaires, les récriminations allaient leur train, quand un cri strident, aigre, inarticulé, s'éleva tout à coup du côté de la plage: les femmes se regardèrent avec effroi, quelques-unes d'entre-elles se signèrent dévotement.

— Bonne sainte Vierge! s'écria la mère Guillemain, c'est Bibia qui rit, il y a un malheur!

Disons, sans plus tarder, ce qu'était ce Bibia dont le rire avait le privilège de jeter la terreur dans les âmes.

Depuis quand avait-il paru pour la première fois dans le pays? Était-ce une épage que les flots avaient apportée? D'où venait-il? Où était-il né? Comment s'était-il acclimaté dans ces parages? A quelle particularité devait-il ce nom de Bibia qu'il avait rendu populaire?

Autant de questions qui seraient demeurées sans réponse.

Un fait certain, bien avéré, c'est que Bibia n'avait jamais été réclamé, et il suffisait de le voir pour s'expliquer l'indifférence de sa famille, si toutefois il en avait une. Sourd et muet, contrefait, presque idiot, Bibia offrait dans sa personne un assortiment complet des disgrâces de la nature. Tel il était à la date de ce récit, tel on l'avait connu de tout temps; l'imbécillité et la difformité n'ont pas d'âge. Les haillons qui le couvraient à peine, la besace qu'il portait en sautoir, ses lèvres épaisses, son air hébété, ses jambes torses, ses longs bras suivis de longues mains poilues qui pendaient jusqu'à ses orties, sa barbe et ses cheveux sordides, tout chez ce pauvre être contribuait à faire de lui un objet de dégoût ou de pitié.

Quoique d'humeur nomade, il n'hésitait guère ses excursions au delà des limites de la commune. Il avait établi son quartier général au Pouliguen, où on le tolérait moins par charité que par habitude, et, comme aucune plainte ne s'était jamais élevée contre lui, il avait toujours échappé à la loi qui punit le vagabondage. Grâce aux immunités dont il jouissait, Bibia avait simplifié et résolu victorieusement les problèmes les plus compliqués de l'économie domestique. Les rochers de la côte abritaient son sommeil pendant les nuits d'été; en hiver, il couchait dans les granges ou dans les étables. Il vivait en toutes saisons de croûtes de pain qu'il récoltait de porte en porte, de crabes, de tourteaux et de bigorneaux qu'il ramassait à marée basse.

(A suivre.)
JUGES SANDEAU

dat d'amener lancé, à ce qu'il parait, en 1871, en raison d'articles datés de Saverne et très violents à l'égard de la Prusse. Le mandat était resté en dépôt au bureau de police, et on n'en avait fait usage que l'occasion s'en est offerte.

Si cette version est exacte, il faudrait féliciter le commissaire de police prussien de son ardent amour pour la consigne : ce serait tout à fait l'histoire de ce fonctionnaire qui gardait un banc sur une promenade publique; on lui demanda pourquoi il empêchait les gens de s'asseoir, il dit qu'il ne savait pas et qu'il ne connaissait d'ailleurs que sa consigne. Le général, interrogé par un bourgeois de la ville, s'informa auprès de ses subordonnés et on finit par découvrir que le banc avait été peint trente ans auparavant et que la faction avait continué depuis lors.

Le vrai, au fond, c'est que les Prussiens, qu'on a trop l'habitude de traiter en bloc comme de fins politiques, sont brutalement rancuniers et grossièrement vindicatifs : M. About leur a dit des choses désagréables, ils le tiennent, ils tâcheront de lui occasionner le plus d'ennemis matériels et moraux qu'ils pourront, quitte à le lâcher sans autre forme de procès.

La Société des gens de lettres s'est émue de la situation faite à M. About : elle a écrit au ministre des affaires étrangères pour l'engager à intervenir ; elle a même envoyé l'un de ses membres à Versailles pour voir le ministre lui-même. Celui-ci lui a déclaré que des démarches étaient déjà commencées et que le succès ne se ferait probablement pas attendre.

Vous avez été sans doute surpris que l'anniversaire du 22 septembre qui passionne en ce moment le parti radical en province le laissât indifférent à Paris : cette lacune est aujourd'hui comblée; il y aura un banquet par souscription privée au restaurant Bonvalet, naturellement, il est organisé par les deux cercles républicains de la rue de Valois et des Familles le premier plus modéré et à comme vous savez fondé par les membres de l'ancien comité électoral de la rue Turbigo, l'autre, plus avancé, par la défunte Ligue de l'Union républicaine des droits de Paris.

L'affaire Bazaine.

La Presse illustrée donne sur le messager Girard les détails suivants :

Au mois d'août, Metz venait d'être investi, le maréchal Mac-Mahon sans nouvelles de Bazaine avait à lui faire parvenir une dépêche.

Plusieurs hommes avaient refusé, Girard accepta et se mit en route sans retard ; il fut pris à Briey et à Pontoy par les Prussiens, puis mis en liberté.

Craignant d'être arrêté de nouveau et de ne pouvoir arriver au maréchal Bazaine, il se rendit à Thionville, se mit en rapport avec le commandant supérieur de la place et lui donna connaissance de la dépêche chiffrée dont il était porteur. Celui-ci en fit faire plusieurs copies, qu'il remit à divers individus, espérant qu'il arriverait au moins une au maréchal.

Soul Girard devait arriver à Metz. Après avoir été assez heureux pour traverser les lignes prussiennes une première fois, il n'hésita point à les franchir une seconde fois pour faire parvenir trois autres dépêches adressées par le maréchal Bazaine au maréchal Mac-Mahon.

De nouveau il put arriver au port. Trois dépêches furent envoyées le 18 août, au colonel Massart, qui les fit parvenir au maréchal Mac-Mahon.

Vers la fin d'août, Girard fut chargé d'accompagner le capitaine de génie Melard, chargé de dépêches pour le maréchal Bazaine ; mais le capitaine fut obligé de s'arrêter à Fresange. Girard alla, comme la première fois, jusqu'à Thionville, il fut arrêté par l'ennemi. Mais il ne put pousser plus loin.

Le 15 septembre, il fut de nouveau chargé de faire parvenir une dépêche de M. de Kératry au maréchal Bazaine et tenta la fortune une troisième fois. Il fut arrêté par les Prussiens à Angervillers, près Thionville, et, de là, conduit au camp d'Uckange, où il subit un interrogatoire, après avoir été fouillé minutieusement.

Relaxé à la condition de retourner sur ses pas, il chercha un autre passage près de Mézières-les-Metz, mais là il fut de nouveau arrêté, interrogé, fouillé et reconduit par les hussards prussiens.

Il retourna enfin dans Thionville non sans avoir subi les feux croisés des Prussiens et des avant-postes français ; il remit la dépêche dont il était porteur au commandant de place ; et, le 20 septembre à Longwy, il reprenait un dernier fois, chargé, à nouveau, d'une dépêche au général Le Flah. Après avoir passé par Namur, Bruxelles, il fut arrêté à Rouen, épuisé de fatigue et sans aucune ressource.

Pendant ces missions dantesques, Girard fut arrêté onze fois, désahabillé complètement, fouillé des pieds à la tête. Six hommes furent fusillés et lui pour des soupçons semblables à celui qui avait causé son arrestation, mais l'ennemi ne put jamais savoir s'il était porteur de dépêches. Les habitants de Longwy lui ont donné une coupe en argent et lui ont offert au moment où cette place tomba au pouvoir des Prussiens.

Alsace-Lorraine

On lit dans l'Echo de l'Est du 15 septembre :

Voici des renseignements que nous recevons de Nancy sur les mesures qui vont être prises à l'égard des Alsaciens et des Lorrains qui ont opté pour la nationalité française. Les Allemands ne s'attendaient pas au mouvement qui se produit en faveur de la France. Leur gouvernement n'a pas décidé que les habitants qui ont manifesté le désir de rester Français seraient tenus de vendre leurs propriétés, parce que les étrangers ont le droit de posséder en Allemagne, de même que les Allemands ont le droit de posséder en France; mais il a décidé que les habitants qui avaient opté pour la nationalité française n'obtiendraient pas de permis de séjour pour l'Alsace-Lorraine, et qu'ils seraient tenus, par conséquent, de quitter le pays. Il y a un village entier près de Bitché qui se trouve dans ce cas et dans lequel il ne restera pas un seul habitant. Or, les cultivateurs qui quittent leur pays ne peuvent plus faire valoir leurs champs, et ils vont se trouver dans la misère.

NOUVELLES ET BRUITS

M. Thiers, parlant décidément jeudi pour Paris, des ordres ont été donnés pour lever ce jour-là le petit camp de gendarmerie mobile qui se trouve près du chalet.

Le Faon et le Cuvier quitteront peu après Trouville.

Le ministre de la marine partira avec M. Thiers, ainsi que le personnel militaire qui se trouve ici.

Le général de Cissé est parti du Havre pour Rouen et Amiens. Il va dans cette dernière ville pour affaires personnelles.

Il se confirme que M. Thiers séjournera quelques jours à Paris, et que de là il se rendra à Fontainebleau.

Avant de quitter le Havre, M. Thiers, a fait présent au maire d'un beau portrait photographique, portant cette dédicace de sa main : POUR M. LE MAIRE, SOUVENIR DE BON ET PATRIOTIQUE ACCUEIL QUE J'AI REÇU AU HAVRE. A. THIERS.

M. Ozenne, chargé de poursuivre les négociations commerciales engagées avec l'Angleterre, est venu samedi prendre les dernières instructions du président de la République.

Son séjour en France a été de courte durée. Il est reparti hier pour Balmoral (Ecosse), où se trouve actuellement lord Granville.

L'événement dit qu'on prépare au ministère de l'instruction publique une circulaire sur l'enseignement secondaire, où le vers latin serait supprimé.

D'après une dépêche du Times, les officiers généraux dont les noms suivent composent probablement le conseil supérieur de la guerre auquel seront soumises en dernier ressort les questions relatives à l'armée, savoir : le ministre de la guerre, président du conseil; les autres membres du conseil sont MM. les maréchaux Mac-Mahon et Canrobert, MM. les généraux d'Aumale, de Ladmirault, Deligny, Forgeot, Chabaud-Latour, de Barral, Lallemand et le vice-amiral La Roncière.

Les délégués du ministère du commerce, de la cour des comptes et le général qui remplira les fonctions de secrétaire n'ont pas encore été nommés.

On annonce d'autre part que le conseil supérieur de la guerre doit entrer en fonctions vers la fin du mois.

D'après divers journaux, les modifications qui vont être apportées au système du chapeport porteraient sur l'aiguille.

Les expériences de Trouville auraient été faites dans le but de supprimer ou plutôt de remplacer l'aiguille, qui est trop sujette à se briser.

L'événement rapporte que le maréchal Bazaine est remis de son indisposition, qu'il a repris ses promenades dans le jardin de sa prison et qu'il se plaignait des lenteurs de l'instruction.

On vient d'enlever de la voûte des Invalides les drapeaux pris à Iéna sur les Prussiens.

Une école chinoise, dans le genre de celle qui existe à Pékin, où seront enseignées les langues vivantes et les langues mortes, va se fonder à Paris.

Un savant Chinois vient d'acheter à cet effet un grand immeuble, avenue du Roi-de-Rome. Cette maison sera démolie pour faire place à une construction chinoise. Les cours y seront publics et gratuits.

Dans quelques jours M. Membree doit faire entendre son opéra l'Esclave à M. Halanzier.

On annonce le mariage de M. Alexandre de Girardin, fils de M. Emile de Girardin, avec Mlle Sidell, sœur de M. Emile Erlanger.

On sait que M. Alexandre de Girardin a été fait, il y a quelque temps, chevalier de la Légion d'honneur, en récompense de sa conduite pendant la guerre.

Le Rowing-Club des régates parisiennes se propose de rétablir les régates nationales de Paris, fondées en 1853 et momentanément supprimées par suite des événements de 1870-1871.

Cette grande fête nautique, dans laquelle seraient courus le prix du Championnat de la Seine et un grand prix international pour gigs à quatre rameurs, aurait lieu à Auteuil (Point-du-Jour), le dimanche 13 octobre prochain.

Une course pour bateaux à vapeur et un grand prix supplémentaire spécialement réservé aux sociétés de province et de l'étranger seraient ajoutés au programme ordinaire des réunions du Rowing-Club.

Le comité a déjà obtenu le concours gracieux de plusieurs grandes administrations ; il n'attend plus que celui de la municipalité pour rendre à cette fête, toute parisienne, l'éclat et l'importance des anciennes régates du 15 août.

Les vendanges sont, en pleine activité dans le Languedoc. Les vigneron du Midi appellent la récolte de 1872 « la vinée cassolète ».

Nous avons dit que les Bourguignons avaient baptisé leurs vins de cette année : « Vins de l'emprunt ». Les Champenois qui vont être débarassés prochainement de l'occupation prussienne, ont décidé que leurs produits de cette année s'appelleraient « vins de la délivrance ».

Quant aux malheureux vins de la Meuse et de la Moselle, ils prendront le nom de Lacryma Mosae.

Heureusement, ce nom n'est que provisoire.

L'événement fait la nomenclature des oiseaux qu'il ne faut pas détruire :

La buse, dit-il, mange, en un an, plus de 4,000 rats, souris et mulots.

La pie fait justice des insectes destructeurs du bois.

Le corbeau mange les vers blancs.

Le pic gobe les insectes dans les endroits pourris des arbres.

Le hibou détruit les insectes nocturnes et crépusculaires.

La cigogne se nourrit de reptiles.

Le moineau dévore les vers blancs, les hannetons, moucheron, etc., etc., sa couvée a besoin d'environ quatre cents insectes par jour.

Le rossignol mange les larves de coxus et de scolytes.

Le pinson s'attaque avec acharnement aux aphides.

Le serin mange son patrimoine en compagnie de ses congénères.

La grue qui se nourrit, à l'occasion, de perdreaux truffés et autres volatiles.

Il y a deux jours a été vendu aux halles de Paris, au prix de dix-huit francs, le plus énorme perdreau qui se soit vu depuis bien longtemps.

Il pesait près de deux livres.

Le bureau Veritas nous transmet le bulletin de la statistique des sinistres et accidents survenus dans la navigation à vapeur et à voile pendant le premier semestre de 1872. Le résumé de ce bulletin donne la récapitulation suivante :

Naviges à vapeur : Le nombre des navires à vapeur inscrits au Répertoire général de 1872-73, s'élève à 4,335.

Celui des navires à vapeur totalement perdus pendant le premier semestre 1872 est de 93, soit une proportion de 4 1/2 0/0.

Le nombre des accidents survenus pendant la même période aux bateaux à vapeur est de 499.

Naviges à voiles : Le nombre des navires à voiles inscrits au Répertoire général de 1872-73 est de 56,727.

Celui des navires à voiles perdus totalement pendant le premier semestre de 1872 est de 1,173, soit une proportion de 4 1/8 0/0.

Le 6^e conseil de guerre présidé par M. O'Brien a jugé aujourd'hui plusieurs individus ayant pris part à l'insurrection de Paris. Le nommé Caron a servi comme artilleur, sa batterie a été établie longtemps dans le chalet de la Muette. Le conseil le condamne à la déportation simple.

Le nommé Hindelinger est originaire de la Moselle. Sous le siège, il était clairon et sous la Commune il est resté clairon. Jusqu'au 22 mai il suivit le 3^e bataillon du régiment Berville.

geret ; à partir de cette date, on perd sa trace. Seulement on sait qu'apparavant il a été des réfractaires à marcher, qu'il a soustrait du vin au curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, des candélabres à l'église, de plus le bataillon de Hindelinger était à l'incendie des Tuilleries.

Le 6^e conseil de guerre a condamné Hindelinger à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Le scrutin de dimanche, pour l'élection d'un conseiller général à Langres, a donné le résultat suivant :

Electeurs inscrits, 4,000.

Nombre des votants, 2,826.

M. Darbot, républicain modéré, a été élu par 1,607 voix contre 1,186 données à M. Maréchal, maire de Langres.

On écrit de Châlons-sur-Marne le 16 septembre que de grandes manœuvres ont été faites samedi au environs de Châlons par les troupes allemandes. On simulait une attaque contre la ville.

La générale a été battue et le clairon a sonné dans toutes les rues. Les troupes qui simulaient la défense ont causé un grand tumulte au milieu de la paisible population châlonnaise.

A 6 heures du soir tout était fini.

La Patrie apprend par lettre de Châlons-sur-Marne, que les Allemands doivent quitter cette ville le 5 octobre pour se rendre à Verdun.

Une lettre de Sedan annonçait qu'on a placé, il y a quelque temps, sur le territoire de la commune d'Illly, un monument destiné à indiquer la place où a été blessé, le 1^{er} septembre 1870, le général Marguerite, qui mourut peu de temps après à Beauraing.

Ce monument consiste en une croix de pierre, sans ornement ni sculpture, reposant sur un socle de même matière. Cette croix porte l'inscription suivante :

ICI A ÉTÉ BLESSÉ MORTELEMENT LE GÉNÉRAL DE DIVISION MARGUERITE. BATAILLE DE SEDAN, 1^{er} SEPTEMBRE 1870.

Une couronne de chêne et de laurier a été posée sur la croix, qui surmonte un drapeau tricolore.

On écrit de Sedan que les travaux de baraquement ont été poussés à Sedan avec une activité et une énergie telles que les baraques seront terminées le 15 courant, et meublées, très-probablement, le 25. Quant aux logements d'officiers, ils sont en grande partie retenus et garnis. Nous croyons pouvoir affirmer, d'ici l'Echo des Ardennes, que nulle part, dans notre département, les constructions n'ont été aussi rapides.

Le Soir dit tenir de bonne source que l'empereur François-Joseph se rendra prochainement à Saint-Petersbourg pour passer quelques jours à la cour du czar.

Le taux de l'escompte à Berlin vient d'être élevé de 1 p. 100.

Cette augmentation est un fait qui se passe de tout commentaire.

Au lendemain d'un paiement de 500 millions, la Banque de Prusse, qui n'avait jamais eu recours à cette mesure que dans les circonstances les plus graves, comme la guerre de 1866 ou celle de 1870, se trouve dans la nécessité de jeter la perturbation dans l'Allemagne enrichie de nos dépouilles.

C'est le monde renversé, dit à ce sujet un journal; le créancier est embarrassé quand son débiteur le paie.

Le conseil municipal de Berlin, après avoir délibéré sur l'accident qui a eu lieu devant le château royal pendant la fameuse réaillie militaire aux flambeaux, et qui a coûté la vie à treize personnes égarées, a résolu, à l'unanimité, de demander une enquête sévère sur les causes de cette catastrophe.

Le ministère prussophile s'est constitué dans le grand-duché de Hesse par les soins de M. Hofmann.

Le nouveau cabinet s'occupera sans retard d'exécuter les ordres qui lui ont été envoyés de Berlin, savoir :

1^o Retarder le plus possible et ajourner indéfiniment s'il se peut le projet de loi électoral élaboré par le ministre Bechtold ;

2^o Prendre des mesures répressives contre Mgr de Ketteler, évêque de Mayence et contre la ligue des catholiques rhénans ;

3^o Exécuter rigoureusement, et en dépit de l'opposition de l'évêque et de la ligue, la loi contre les juifs.

Le comité de la branche anglaise de l'Internationale s'est réuni avant-hier à Londres à la Cour du lion rouge et a flétri par un vote unanime la conduite de Karl Marx au congrès de La Haye ; il y a été qualifié de menteur impudent pour avoir affirmé que les chefs du mouvement socialiste en Angleterre étaient aux gages de M. Gladstone. Le comité doit s'assembler de nouveau sous peu pour voter sur la proposition de Hays et Clarke, qui demandent que les résolutions du congrès de La Haye soient déclarées nulles et non avenues, comme étant le résultat de fraudes et de violation des statuts de l'association.

Les Bacs de la Manche.

Nous lisons dans la France :

On sait qu'une société d'études à la tête de laquelle se trouve M. Dupuy de Lôme, est en instance auprès du gouvernement français, pour être autorisée à fonder un port spécial ou gare maritime près de Calais, et à en faire le point de départ d'un service par navires porte-trains. Voici, en quelques mots, en quoi consiste cette importante combinaison, d'après les explications données samedi par l'habile ingénieur à M. Thiers :

Le service par paquebots entre la France et l'Angleterre n'est, en aucune façon, dans son état actuel, digne des deux grandes nations qui est chargé de le rétablir. Steamers petits et sans aucun confort, assurés aux heures des marées, départs peu fréquents : en un mot, l'analogue du service entre le Havre et Honfleur.

Aussi a-t-on multiplié les études de ports et de tunnels, mais jusqu'à l'époque assurément fort éloignée où ces projets pourront être mis en service s'ils le sont jamais, il importe d'assurer les communications dans des conditions convenables.

Or, construire de grands paquebots, et des ouvrages qui leur permettent de faire un service indépendant des heures de marée, c'est se lancer dans des dépenses considérables que les voyageurs ne peuvent pas suffire à payer, et il faut absolument, pour pouvoir se passer de subvention, transporter des marchandises, et en quantité considérable. Mais le transport des marchandises exige, avec les méthodes ordinaires, des manipulations longues et coûteuses qui sont absolument incompatibles avec un service rapide et à départs fréquents.

La même rotation appliquée aux voitures à voyageurs évite les ennuis et les fatigues du transbordement, qui s'accomplit si péniblement par les nuits d'hiver.

Sur la côte d'Angleterre, à Douvres, il y a une rade profonde et bien abritée, où des travaux peu importants permettent l'embarquement et le débarquement des trains.

Sur la côte de France, il faut créer une gare maritime pour parer à la faible profondeur de la mer, et assurer le service à toute heure de marée.

On décrira plus loin cette gare maritime, mais il faut d'abord donner une idée des navires porte-trains qu'elle est appelée à recevoir.

Ces navires, à roues et à pales articulées, sur un châssis de 800 chevaux nouveaux, ont 135 mètres de longueur, 11 mètres 20 de largeur et un tirant d'eau de 3 mètres 50. Ils doivent réaliser, en calme, une vitesse de 18 milles nautiques, et faire la traversée en une heure dix minutes, par beau temps, et en une heure et demie dans les circonstances les plus défavorables. Ils reçoivent (par une porte pratiquée à l'arrière) un train formé de 17 à 20 wagons, selon sa composition en voitures de voyageurs ou wagons de marchandises. Ce train, abrité dans un vaste entrepont et entouré de salons, buffets, water-closets, etc., est rapidement fixé sur les rails, et le navire peut faire route.

Ici se place naturellement la réponse à une objection qui viendra à beaucoup d'esprits.

Comment va se comporter, dans une mer, souvent houleuse, un navire chargé au-dessous de son plan de flottaison d'un poids aussi considérable ? N'est-on pas à craindre des roulis désordonnés ? etc.

Il ne faut pas croire que la disposition des poids dans le navire porte-train soit un nouveau. Dans les navires cuirassés, matés et chargés d'une pesante artillerie, l'élevation des poids est bien autre chose, et cependant on sait que les frégates cuirassées Solferino et Magenta se sont montrées, au point de vue des roulis et des tangages, les plus parfaites de tous les navires de mer.

On peut donc être sûr que l'habile ingénieur à qui notre marine a dû ses constructions si justement estimées, a choisi pour ses navires porte-trains les dimensions les plus propres à leur assurer la tranquillité désirable.

Avec deux navires en service et un troisième en réserve, on fera par jour seize traversées simples, ou échanges de 296 voitures ou wagons de marchandises soit 2,500 voyageurs et plus de 2,000 tonnes de marchandises (dans l'hypothèse, bien entendu, où toutes les places et tous les espaces seraient constamment utilisés).

Arrivons à la description de la gare maritime de Calais. C'est un îlot situé à 4,500 mètres des jetées assez loin pour que les courants passent entre la terre et lui, et entretiennent une profondeur d'eau convenable.

Cet îlot est formé de deux arcs de cercle accolés par leur corde commune, dont la longueur est de 900 mètres. Cette corde est dirigée de l'est à l'ouest, et, par conséquent, à peu près parallèle au rivage. L'îlot, semblable à un grand navire échoué, présente donc ses deux pointes aux grands courants et les divise facilement.

Le côté du large est défendu par une jetée en maçonnerie, très-solide.

Du côté de la terre, une jetée moins forte protège contre le ressac du bassin intérieur. C'est dans cette seconde jetée, et vers son extrémité ouest, que s'ouvre l'entrée, large de 80 mètres. La surface intérieure du bassin est de 18 hectares ; sa profondeur, par les plus basses marées, est de 5 mètres.

La jetée extérieure (ou du large) sert à la fois à la défense du bassin et à la circulation des trains qui y arrivent, par l'extrémité est, sur un pont métallique.

Le train parcourt la jetée jusqu'à son extrémité ouest, puis s'aiguille sur une rampe intérieure de 9 millimètres de pente, aboutissant successivement à trois embarcadères situés à des hauteurs différentes, appropriées aux diverses hauteurs de marée et auxquelles les navires porte-trains viennent prendre leur train.

Après ces trois embarcadères, chacun d'eux n'a plus qu'à racher le tiers de la dénivelation maxima qui est de 7 m. 20, soit donc 2 m. 43. La hauteur de chaque embarcadère est réglée de telle sorte que pour la période de la marée qui s'élève, le pont du navire se présente tantôt au-dessous, tantôt au niveau, tantôt au-dessus de la charnière du pont-levis de 30 mètres de longueur, qui sert à passer du quai dans le navire.

On n'aura donc jamais sur ce pont-levis une pente supérieure à 4 centimètres par mètre.

La locomotive ne quittera pas le quai et elle tirera qu'on poussera le train par l'intermédiaire de quatre wagons vides formant, entre le train et elle, une sorte de chaîne entrecroisée, maniable et d'un faible poids.

A Douvres, un système analogue, mais plus simple, servira à faire la même opération.

Tels sont, en résumé, les points principaux de ce projet intéressant.

ÉTRANGER

Le futur conclave et l'entrevue de Berlin.

Nous reproduisons, d'après la Gazette de France, la lettre suivante, adressée de Rome au Journal de Florence :

Reproduisant les idées d'un personnage considérable de la cour de Rome, je laisserais enlever que Sa Sainteté pourrait bien, la chose lui paraissant opportune, adresser aux empereurs, réunis à Berlin, une note ou un memorandum sur la situation actuelle du Saint-Siège. Or, ce même personnage me donnait tout à l'heure une nouvelle que je tiens pour certaine, savoir que le pape a été informé qu'il y avait des démarches faites à Berlin, et qu'il avait même du sujet.

Je ne suis pas éloigné de croire, à dit mon noble interlocuteur, que le Saint-Siège ait fait auprès des trois empereurs une démarche qui aurait dû être accomplie avant-hier (10 septembre) soit par le cardinal Hohenlohe, soit par quelque autre personnage ecclésiastique.

Bien que les événements dont nous avons été témoins, ne soient pas de nature à faire espérer, surtout de la part de l'empereur Guillaume, une prise en considération sérieuse des difficultés que traverse le Saint-Siège, je tiens pourtant que, sans aborder crûment une question vitale, Son Em. le cardinal Antonelli, agissant par ordre du pape, n'a pas voulu négliger l'occasion de poser devant les trois potentats une question secondaire et d'un ordre non immédiat, mais qui peut permettre, en cas échéant, d'examiner la question principale de la situation même de la papauté.

La question proposée serait celle d'un futur conclave. L'éminent secrétaire d'Etat aurait déclaré que la cour romaine était très-désolée, à la mort du pape (dont Dieu daigne prolonger longtemps les jours), à ne point réunir le conclave en Italie. Puis il aurait demandé ce que les empereurs pensaient de cette décision, et si, le cas échéant, ils favoriseraient, à l'aide de leur influence, la liberté du conclave.

On attend la réponse.

Nous trouvons d'autre part dans l'Univers une lettre où il est question des communications faites par le cardinal Antonelli aux trois empereurs réunis à Berlin. Ces communications, d'après le correspondant du journal de M. Louis Veullot, traitent effectivement de l'éventualité d'un prochain conclave et se résument en ceci :

« Le sacré-colège ne réunirait pas le conclave en Italie, étant donné qu'à la mort du pape l'Italie fut encore sous le joug de la révolution actuelle, et Rome au pouvoir de la maison de Savoie. Le cardinal Antonelli faisait donc demander aux trois empereurs » si le conclave se réunissait hors d'Italie, ne rencontrerait pas l'opposition des puissances représentées à Berlin. »

On lit en outre dans le Français :

Nous avons cité hier une nouvelle donnée par un des correspondants romains du journal l'Univers. Des lettres particulières arrivées de Rome ce matin, et qui nous sont communiquées, confirment, sur certains points, les renseignements fournis à l'Univers, et nous complètent sur d'autres points. L'empereur d'Autriche aurait, à deux reprises différentes depuis quelques mois, fait por-

ter à Pie IX l'expression de ses sentiments de dévotion à l'Église, et l'assurance que, dans le cas où un conclave ne pourrait se réunir à Rome, l'empereur d'Autriche mettrait Trente à la disposition des membres du sacré-colège. On assure à Rome que l'Angleterre aurait, pour le cas où une pareille éventualité offrirait, offert au pape un palais à Venise, et serait protégée par les flottes réunies de la France et de l'Autriche. Quelque sérieux que soient les renseignements que nous recevons à ce sujet, nous ne les donnons que sous les plus expresses réserves.

Voici enfin ce que dit à ce sujet la Correspondance universelle :

Nous pouvons maintenant le démentir que nous avons opposé hier aux journaux étrangers qui, tout en se disant bien informés, ont raconté la fable de la demande du pape aux souverains réunis à Berlin et de la réunion négative de ceux-ci relativement à la réouverture d'un conclave dans une ville autre que Rome.

Désordres en Hollande.

On lit dans le Français :

Les journaux de Hollande nous apprennent que des graves viennent d'éclater dans ce pays. A Vriezeven, vendredi, la population, irritée de ce que le bourgmestre avait fait venir des hussards pour lui prêter main-forte, a lancé des pierres contre son habitation. Le bourgmestre, se croyant menacé, a fait intervenir la troupe, qui a tiré quelques coups de feu pour dissiper les rassemblements. Deux personnes ont été blessées : une femme a reçu une blessure au pied et un homme a reçu un coup de feu dans le dos. Les paysans se sont alors armés de bâtons et de tous les objets qui leur sont tombés sous la main ; après avoir renversé un hussard dans un fossé, ils l'ont fortement maltraité. Ils ne s'en seraient pas tenus là si le bourgmestre n'avait, pas jugé à propos de s'en aller avec les hussards.

On craint que des troubles n'éclatent à Amsterdam, à l'occasion des fêtes de la kermesse. Jadis la kermesse était de trois semaines ; il y a une trentaine d'années, elle a été réduite à quinze jours. Cette année, le conseil communal a décidé qu'elle ne serait que d'une semaine et que, dans trois ans, elle cesserait d'exister.

La population, édit récemment de cette décision, et les intéressés ne se sont point gênés pour protester individuellement avant l'ouverture des fêtes.

Lundi, la kermesse de huit jours a commencé, et presque immédiatement une adresse a circulé en ville pour demander au bourgmestre de maintenir l'ancien usage et de prolonger les réjouissances pendant huit nouveaux jours. Le bourgmestre n'a pas jugé à propos de substituer son autorité privée à celle du conseil communal ; il a donc réuni le conseil pour lui donner connaissance de l'adresse.

bilité. Ce n'est pas la première fois qu'on cherche à attribuer à la direction nouvelle les erreurs de l'ancienne, tandis qu'elle travaille constamment à les réparer.

La publicité que l'on veut donner à ces accusations indique dans quel esprit elles sont faites. Lorsqu'un homme zélé pour les arts croit apercevoir une erreur ou une négligence, il la signale à celui qui en est responsable. Il lui suffit qu'elle soit réparée. C'est la marche que j'ai toujours suivie.

Quant à l'idée de placer le nom de l'auteur et le sujet du tableau au bas de chaque toile, elle n'appartient pas à MM. les signataires de la lettre insérée dans votre estimable journal, c'est moi qui, il y a plus de six mois, l'ai annoncée dans un rapport à M. le maire de Lyon, et je conçois que la lettre de remerciements que l'administration m'a adressée à ce sujet. De plus, j'ai fait part de cette idée à tant de monde, qu'elle est aujourd'hui de notoriété publique.

Veillez, monsieur le rédacteur, excuser la longueur de cette lettre, contenant les éclaircissements que vous paraissiez désirer, et me faire l'honneur de l'insérer dans votre plus prochain numéro.

Daignez, etc.
Le directeur des Musées et du Palais-des-Arts,
E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY.

La chambre des avoués, près le tribunal de première instance de Lyon, est composée de la manière suivante pour l'année 1872-1873 :

MM. Terme, président;
Galliet, syndic;
Pitrat, rapporteur;
Pitrat, trésorier;
Damon, membres;
Deville, secrétaire;
Ballotet, secrétaire.

On a vu dans la *Timbale d'argent* Martin-Prout recueillir et mettre dans sa poche les mèches de cheveux que Gourdon-Raab, dans son désespoir, s'arrache du premier au quatrième acte, et s'en compose, pour le dernier, une magnifique perruque.

Cette idée a été exploitée hier, place de la Croix-Roussie, avec quelques retouches dans la mise en scène, par Madeleine D... et Jenny J...

Il faut dire que Madeleine a un chignon; aujourd'hui, tout le monde sait à la Croix-Roussie que ce chignon lui coûte huit francs; or, parait-il, Jenny, sa voisine, a un faible pour cette sorte de parrure.

Hier donc nos deux dames, qui ne vivent pas précisément sous le régime de l'accord parfait, se prennent de querelle... et aux cheveux.

C'était dans la rue : les passants font galerie. Madeleine tire le chignon de Jenny.

Celle-ci se dégage immédiatement, fend la foule, met les cheveux artificiels de son adversaire dans sa poche, et s'enfuit.

Mademoiselle pousse un cri :
" Mon chignon de huit francs !"
C'était assez pour émuover un garde urbain, qui se met à la poursuite de l'héroïne et restitue quelques instants après à Madeleine ses appâts capillaires.

A la façon dont la citoyenne P... châtie ses enfants, il faut croire qu'elle les aime énormément.

Hier, dans la rue Artaud, elle rouait de coups sa jeune progéniture et ne parlait rien moins que de l'étranger.

Déjà, elle le tenait à la gorge, et sans un voisin qui s'interposa, on aurait peut-être vu un crime à déplorer.

Mme P... a été mise à la disposition de l'autorité qui lui témoignera aussi son amour à sa façon en la châtiant comme elle le mérite.

Toujours des attaques nocturnes. Avant-hier soir, vers minuit, c'était les époux P... qui étaient attaqués sans motif, rue Dunoir, par deux jeunes gens de 17 et 19 ans, aujourd'hui entre les mains de la justice.

Hier, à la même heure, M. M... était victime d'une agression analogue sur l'avenue du Parc de la part de cinq individus escortés d'une fille de mauvais vie, qui l'ont criblé de coups de poing et lui ont volé une canne d'une certaine valeur.

Deux de ces individus ainsi que le ur compagne ont été arrêtés pendant la nuit.

Un feu de cheminée, qui s'est déclaré hier soir vers neuf heures chez un boulangier de la rue du Garet, a produit une certaine émotion dans le quartier.

L'incendie avait pris en effet des proportions considérables; heureusement la prompte arrivée des pompiers fit disparaître immédiatement tout crainte.

Les dégâts sont peu considérables.

C... et L... avaient fêté gaiement la journée de lundi; ils cheminaient paisiblement appuyés l'un contre l'autre et décrivaient sur leur passage de gracieux festons.

Mais, tout à coup, une scif ardente dessèche leur gorge, et dans la rue Saint-Pierre tous deux, avec un commun d'idées qui fait le plus bel éloge de leur amitié, se disent mutuellement :

" Allons-nous boire un verre ?"
Et tous les deux de se répondre avec ensemble :

" Le paics-tu ?"
A cette question glaciale les deux voix ripostaient :

" Ma foi, non..."
C'était la guerre; les coups de poing, les

coups de pied pleuvent serrés sur le dos des deux adversaires, naguère amis et frères, et, dans l'état où ils étaient, la guerre allait certainement finir d'une façon tragique, quand A... employé d'un magasin du voisinage, s'interpose entre les combattants.

Le dérivatif était tout trouvé, et c'est naturellement sur lui que se concentrent les coups de nos deux ivrognes. Il fallut la garde urbaine pour le tira de leurs mains.

Avril et son complice, les auteurs de l'assassinat de l'Arbrete, ont été amenés et écroués à Lyon lundi soir. On assure qu'ils ont fait des aveux, mais ils prétendent que le crime a été commis à la suite d'une rixe et qu'ils n'ont jamais eu l'intention de voler leur victime.

Il paraît que des paysans, passant sur la route, le soir de l'assassinat, ont vu accourir vers eux un homme qui trébuchait et fit mine de se jeter dans leurs bras et s'écria :

" Sauvez-moi ! On m'assassine !"
Ils crurent avoir affaire à un ivrogne ou à un mauvais plaisant et le repoussèrent.

L'homme s'affaissa contre le talus de la route et ne se releva point; les paysans s'aperçurent en même temps qu'ils étaient tout couverts de sang, qui avait jailli sur eux.

Ils s'approchèrent; mais ce n'était déjà plus qu'un cadavre.

Les paysans n'avaient rien entendu. L'inconnu qu'on arrêtait avait servi à perpétrer le meurtre, était un des bohèmes qui font métier de vanniers ambulants.

Il avait une petite voiture qu'Avril en se sauvant a conduite jusqu'à Chessy, mais là, s'apercevant qu'il était poursuivi, il l'abandonna sur la route et chercha un refuge dans les bois.

Lorsque Avril a été confronté avec le victime, il a failli perdre connaissance et s'est laissé choir sur un banc.

Son coaccusé a fait meilleure contenance; aucune émotion n'est apparue sur sa figure.

La Saône est très-basse, et les Mouches éprouvent quelque difficulté à naviguer entre Vaise et Perrache. On a balisé des passages dangereux auprès du pont de pierre.

Si la sécheresse continuait quelque temps encore, les Mouches pourraient être obligées de suspendre leur service.

LOIRE — C'est ce matin à onze heures que le procès de l'Alliance républicaine de Roanne, tant de fois renvoyé, a définitivement commencé.

On croit que ce sera long.

L'association des *Amis des Sciences naturelles* de Lyon, dont nous avons entretenu nos lecteurs, a constitué dernièrement son bureau.

M. Delocro, ingénieur des ponts et chaussées, a été nommé président; M. Dumortier, paléontologue, trésorier; M. Ernest Chantre, géologue, secrétaire.

La cotisation annuelle de cette société est de 10 francs.

On nous assure que les concerts de Bellecour, interrompus par le départ de M. J. Luigini et d'une partie des musiciens de l'orchestre, doivent reprendre leurs cours pour quelque temps encore.

La première soirée aurait lieu le vendredi 20 septembre, avec le concours d'une société chorale. Tous les solistes de l'ancien orchestre en feraient partie.

Bonne chance donc à tous ces vaillants artistes, que le chômage met dans une situation fort perplexé.

Maintenant que les permis coûtent si chers on ne sait plus de quoi certains chasseurs passionnés sont capables pour chasser sans permis.

Le tribunal correctionnel de Marseille n'a-t-il pas condamné l'autre jour à 50 fr. d'amende un de ces disciples fervents de saint Hubert qui avait emprunté pour chasser le tricorne respecté du garde champêtre!

Un concours doit avoir lieu à Alger, le 25 novembre 1872, pour deux places de médecin-adjoint vacantes à l'hôpital civil de Mustapha. Un avis faisant connaître les conditions d'admission ainsi que les émoluments attachés à ces fonctions est placardé aux portes de l'École de médecine et des hôpitaux civils de Lyon, et un exemplaire de cette affiche est également déposé à la préfecture du Rhône (1^{re} division, 4^o bureau), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Cet avis annule celui du 20 juin 1872, relatif au même concours.

ECOLE DE COMMERCE
dirigée par
M. C. FLEURY, PROFESSEUR A L'ECOLE LA MARTINIÈRE EN RETRAITE.
106, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106.

La réouverture des cours aura lieu le 1^{er} octobre prochain.

Cours permanent de belle écriture (tous les genres), de comptabilité commerciale, de tenue des livres en partie double, d'arithmétique commerciale, de comptes courants et d'intérêts, de correspondance commerciale, de droit commercial et de changes et d'arbitrage de banque.

Ces cours auront lieu le matin, de 6 heures à 8 heures, et le soir de 7 heures à 9 heures. Trois mois suffisent pour obtenir une écriture de premier ordre et pour acquérir toutes les connaissances nécessaires à un bon comptable.

donne accès à une belle allée d'acacias et à droite et à l'extrémité de cette allée se trouve la première maison bourgeoise construite en pierres, maçonnerie et plâtre, réceptif et peint à la fresque, composée de rez-de-chaussée, premier, deuxième étages et grenier au-dessus, couverte en tuiles creuses.

La façade au couchant est percée au rez-de-chaussée d'une porte et de deux croisées garnies de volets, le premier et deuxième étages sont chacun percés de trois croisées garnies de persiennes et des façades au midi et au nord sont chacune percées d'une porte au rez-de-chaussée avec volets, le premier et deuxième étages sont percés d'une croisée avec persiennes.

Au couchant de cette maison est une pelouse avec salle d'ombrage en platanes, puis à la suite une deuxième maison bourgeoise construite en maçonnerie et plâtre, réceptif et peint, composée de cave voûtée, rez-de-chaussée, deux étages au-dessus, couverte en tuiles creuses.

La façade au levant est percée au rez-de-chaussée de trois portes garnies de volets, le premier et deuxième étages sont chacun percés de deux croisées garnies de persiennes.

La façade, au couchant, est percée de trois portes, avec volets

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maigreur, cerveau et sang, 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 25 août. Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a débarrassé d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.
Cure N° 62,845.
Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre. Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.,
BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 30 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 60; 2 kil., 12 fr. 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend apaisant, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale, Perrissod, épicer, 57, rue Bourbon. Varvarande, épicer, rue de Lyon. Napoy frères, place de Lyon. Verpillieux-Milroy, rue de Lyon, 48. Cherrillan, Champan jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9; Redet, Perret, Poussin, Brun, Gambet, Turrel, épicer, 16, rue Neuve; Girin, Valran, Chaumarat, Payolle frères, Armandy, Balandrin et Sabourant, Boissonnet, pharmaciens; J. Girard, épicer-herboriste, rue Chaumais, 14; Churband, épicer, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

DEPÊCHES DU SOIR
18 Septembre. — 3 heures du soir.

Paris, 18 septembre.

L'Officiel annonce que la commission des grâces a commué sept condamnations à mort sur dix.

Les trois qui n'ont pas été commués, Lovine, qui a participé à l'assassinat de l'archevêque de Paris; Deschamps, qui a assassiné un soldat; Denivel, qui a participé à l'assassinat de Beaufort, ont été exécutés dans la matinée à Satory.

Les sept dont les peines ont été commuées sont Lisbonne, Jacquet, Carlier, Quetin, Benoit, Chantreau et femme Marguerite Guinder.

Un arrêté du ministre du commerce, en date du 14 septembre, interdit l'introduction en France et le transit des animaux de l'espèce bovine de race grise dite des steppes, ainsi que les cuirs et autres débris provenant de ces animaux.

Les mêmes interdictions sont étendues aux bêtes bovines de toutes races provenant de la Russie, de l'Allemagne du nord, de l'Autriche, de la Hongrie et des principautés danubiennes.

L'introduction des animaux d'autres provenances n'aura lieu qu'après une vérification rigoureuse par les bureaux de douanes déterminés.

Les animaux de provenances espagnole et algérienne, seuls exceptés, seront admis, comme auparavant, sans visite préalable.

Le *Sicel* dit que samedi M. Thiers parlant au syndicat des armateurs du Havre a dit que l'envoi des frégates anglaises était un moyen de grande sympathie pour notre pays, sympathie significative au lendemain de l'entrevue de Berlin.

M. Thiers a terminé en confirmant qu'il avait reçu des empereurs de Russie et d'Autriche les assurances les plus satisfaisantes sur l'entrevue à laquelle ces souverains n'eussent pas participé si elle avait dû être un acte d'hostilité contre la France.

Madrid, 17 septembre.

A la suite des attentats carlistes contre les mécaniciens du chemin de fer de Barcelone à Saragosse, les employés de la compagnie ont refusé de conduire le train partant de Barcelone. Le ser-

vice est suspendu.
M. Figuerola a été élu président du sénat.

New-York, 17 septembre.

Le rapport du département de l'agriculture pour septembre annonce que la récolte du coton sera de 10 pour cent au-dessous de la moyenne. Cependant, il est probable qu'il y aura une augmentation matérielle sur la récolte de 1871.

New-York, 16.
Or... 113 3/4 Ch. sur Paris. 5.31 1/4
Ch. s. Londres 108 1/8 Ch. pap. s/France 4.72

DEPÊCHES DU MATIN
19 Septembre. — 7 heures du matin.

Rome, 18 septembre.

Répondant à une assertion des journaux ultramontains, d'après laquelle il y aurait des dissentiments ou des négociations avec la France relativement au retour de M. Fournier et de la question des corporations religieuses, l'Opinion dit que le retour de M. Fournier ne peut pas faire l'objet d'une communication; on sait que M. Fournier part pour quelques jours seulement, ajoute la France; il refuse d'intervenir, quoique beaucoup de catholiques aient demandé son intervention pour soutenir les biens religieux, qui sont la garantie des emprunts pontificaux.

Malmö, 18 septembre.

Le roi de Suède est retenu ici par des symptômes de maladie.

Paris, 19 septembre.

La Banque d'Angleterre a élevé son escompte à 4 0/0.

Dépêches particulières
Du JOURNAL DE LYON

Paris, 18 septembre, soir.

On assure que M. Barthélémy Saint-Hilaire a reçu hier matin une lettre de M. Thiers lui annonçant qu'il arrivera de Trouville à Paris, demain soir, jeudi 19.

Le président séjournera à l'Élysée une quinzaine de jours.

Marseille, 18 septembre.

On mande de Rome qu'une polémique s'est engagée entre un sénateur italien, M. Tacini et un publiciste prussien, M. Houbberger, sur l'alliance italo-prussienne.

Le journal *Il Diritto* a publié la lettre de l'honorable sénateur et la réponse de M. Houbberger. Celui-ci fait la critique de la politique que représentait le général La Marmora en 1866 — politique favorable à la France — et le sénateur Tacini défend le système qui, à cette époque, était basé sur l'entente amicale avec le gouvernement français.

Cette polémique tend à prouver que l'influence de la Prusse en Italie trouve de l'opposition et des contradicteurs et que la dernière guerre n'a pas effacé de l'esprit de tous les Italiens les souvenirs de 1859.

En ce qui concerne les négociations pour la révision du traité de commerce franco-italien de 1862, certains journaux italiens voudraient que le gouvernement italien cherchât à obtenir des concessions politiques en échange des concessions qu'il pourrait faire sur le terrain économique; mais ils ne présentent rien à ce sujet.

Londres, 18 septembre.

La grève des ouvriers bûlangers de Londres paraît inévitable. Ils insistent sur la fixation rigoureuse de la journée de travail de 4 heures du matin à 4 heures du soir.

Les patrons veulent bien réduire la journée de travail à 12 heures, pourvu que les heures soient réparties suivant les besoins de la saison. S'il n'y a pas d'arrangement, cette grève commencera le 21 septembre.

Une autre grève se prépare à Londres : celle des *lamp-lighters* (allumeurs de réverbères ou de haas de gaz). Les journaux doutent du succès de cette grève; le travail dont il s'agit n'exigeant aucune préparation spéciale.

Le bruit court qu'un certain nombre d'ecclésiastiques et de laïques auraient l'intention de se séparer de l'Église anglicane, si le symbole de saint Athanasie, qui a récemment soulevé de vives discussions, n'est pas maintenu intégralement dans la liturgie anglicane et dans le *« Communion prayer book »*.

BOURSE DE PARIS
DU 18 SEPTEMBRE

Table with columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2 %, 5 % 1871, 5 % 1872.

TERME
(Dépêche télégraphique)
Paris, le 18 Septembre 1872.

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 54 35, 84 60, 87 55, 68 50, 4170, 900, 470, 713, 623, 511, 842, 847, 775, 493, 436, 375, 92 3/8.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES
Lyon, le 18 Septembre 1872

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANÇAIS, ÉTRANGERS, POIDS. Rows include 46, 26, 30, 7, 3, 112.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANÇAIS, ÉTRANGERS, POIDS. Rows include 16, 8, 30.

SAINT-ÉTIENNE, 17 septembre 1872.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANÇAIS, ÉTRANGERS, POIDS. Rows include 10, 14, 4, 28.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANÇAIS, ÉTRANGERS, POIDS. Rows include 7, 11, 18.

ALBENS, 16 septembre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANÇAIS, ÉTRANGERS, POIDS. Rows include 2, 2, 7, 9.

AVIGNON, 17 septembre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANÇAIS, ÉTRANGERS, POIDS. Rows include 2, 2, 4, 6.

VALÈNCE, 14 au 17 septembre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANÇAIS, ÉTRANGERS, POIDS. Rows include 9, 13, 17.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
du 18 septembre

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT du ciel, VENT. Rows include minima, maxima, 4 10°, + 23°, 0,742, beau, N.

SPECTACLES DU 19 SEPTEMBRE
GRAND-THÉÂTRE
Les Huguenots, grand opéra en 5 actes. On commencera à 7 heures 1/4.

THÉÂTRE DU GYMNASI
Le Marquis de Lauzun, comédie-vaudeville en 2 actes.
La Lisette de Béranger, jouée et chantée par Mlle Déjazet.
L'Histoire d'un Sou, vaudeville en 1 acte. On commencera à 7 heures 3/4.

ÉCOLE CENTRALE
Lyonnaise

31, QUAI DE LA GUILLOTIERE, 31

La seconde session d'examen aura lieu du 15 au 25 octobre 1872.

La rentrée pour l'année scolaire 1872-1873, est fixée au 4 novembre à 8 h. du matin.

S'adresser à l'École pour les demandes de renseignements et de programmes. 4126

L'ORIENTALINE

Teinture instantanée; la meilleure pour se teindre soi-même. — Succès garanti. En vente au dépôt général, MAISON ROCHON, rue Grenette, 34. Grand modèle, 8 fr., petit modèle, 3 fr. 50. 2978

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

FORMULAIRE MÉDICAL DES FAMILLES

Par le Dr COMTE DE BRUC. Un vol. in-8°, contenant 5,000 recettes et prescriptions par les premiers médecins du monde. — Il forme un véritable traité de médecine, à l'aide duquel chacun peut devenir son propre médecin. — Prix, 5 fr.; par la poste, 5 fr. 45 c. — A Paris, chez A. Dehayahy. — A Lyon, librairie Mégret et chez l'auteur, rue de Bourbon, 51. 3369

SAVONNERIE MARSEILLAISE

50, rue Centrale. — Lyon
SAVON BLANC (marque MONIER frères) 85 c. le k.
— BLEU MARBRE... 85 —
— NOIR... 60 —

SPÉCIALITÉ D'HUILE D'OLIVE

Huile surfine vierge (Aix) 2 30 c. le k.
— fine (Italie)... 1 90 —
— fine (Italie)... 1 70 —
— sésame pour friture... 1 50 —
Les commandes faites à nos Magasins sont livrées à domicile franco. 2988

MUSCULINE-GUICHON

Seule véritable préparation de viande crue
LE PLUS RÉPARATEUR DES PORTIANTS CONNUS
Indispensable aux enfants et aux personnes faibles et débilitées

POTIONS ALCOOLIQUES

RECONSTITUANTS, TITRÉS
Formule de M. le professeur Fuster
(seules authentiques)

Préparés au Monastère de la Trappe-des-Dombes (Ain)

Par la *Musculine-Guichon* et les *Potions alcooliques*, plusieurs milliers de malades ont été guéris de la phthisie pulmonaire et de maladies consomptives, des débilités naturelles ou acquises, et autres maladies aiguës ou chroniques de l'enfance et de l'âge adulte.

Prix : *Musculine*, la boîte, 2 fr. — Traitement complet contre la phthisie, pour 36 jours, 2 kilos, *Musculine* et 9 *Potions*, 50 fr.

Adressez toutes les demandes au F. Claude RIBET, Secrétaire de l'abbaye de la Trappe-des-Dombes, par Villars (Ain); — A Lyon, chez M. J.-H. Guichon, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31, ou par l'intermédiaire des pharmaciens. 3301

IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e TERME, avoué à Lyon, rue Dubois, 19.

VENTE
par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot,

D'UNE PROPRIÉTÉ

de rapport et d'agrément, située en la commune de Caluire et Cuire, impasse de la Tarantaise, 4, d'un seul tenant, entièrement clos de murs et composé de deux maisons bourgeoises, salle d'ombrage, bois taillis, jardin potager et vigne complantée de nombreux arbres fruitiers.

A adjuger au samedi douze octobre mil huit cent soixante-douze, à midi.

Cette

